



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de quatre artères sur la
commune de Meyrin

du 18 décembre 1974

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les propositions de la commune de Meyrin des 28 mai et
31 octobre 1974 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature,
du 22 novembre 1974 ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des ar-
tères, du 2 avril 1968,

A R R E T É

Il est donné les noms de :

1. Chemin Alphonse - CAILLAT, au chemin sans issue, partant
du chemin Edmond-Rochat, en direction de la route du Nant-
d'Avril.
2. Avenue Jacob-Daniel-MAILLARD, à la nouvelle artère sans
issue, desservant l'Hôpital de la Tour, et partant de la route
de Meyrin (RC. 6).
3. Avenue Auguste-François-DUBOIS, au tronçon de l'avenue de
Vaudagne (coupé à la jonction de l'avenue Sainte-Cécile et de
la rue des Vernets), partant de l'avenue Sainte-Cécile et abou-
tissant à la frontière française, bornes frontière 83 et 84.

Les tenants et aboutissants des artères suivantes sont en conséquence
modifiés :

- a) l'avenue Sainte-Cécile, A. C. E. du 21 avril 1961,
- b) la rue des Vernets, A. C. E. du 27 juin 1961,
- c) l'avenue de Vaudagne, A. C. E. du 15 mars 1963,
- d) la Promenade des Artisans, A. C. E. du 15 novembre 1972.

.../...

Séance du 18 décembre 1974

4. Avenue Louis-RENDU, à la route de contournement (prolongeant l'avenue François-Besson), partant de la rue des Vernets et aboutissant à la route de Meyrin (dans le prolongement de la route du Mandement).

Les tenants et aboutissants de :

- a) la rue des Lattes et de la Promenade des Artisans (A. C. E. du 15 novembre 1972),
b) chemin des Communaux et du chemin du Roussillon (A. C. E. du 26 octobre 1945),

sont modifiés en conséquence.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er février 1975.

* * * * *

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
cadastre	1 ex.
sautier	3 ex.
chancelier	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

J. Halland